

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
 PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA16 090347 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT
 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
 OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA16 090347 visant à autoriser l'occupation du 2^e étage du bâtiment portant le numéro 9780, rue Meilleur, à des fins de lieu de culte, d'école d'enseignement spécialisé et d'activités communautaires, socioculturelles et sportives - Lot 1488851 du cadastre du Québec - Zone 0346 (dossier 1164039019);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 12 décembre 2016 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA16 090347, tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 19 janvier 2017 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder pour l'immeuble portant le numéro 9780, rue Meilleur, l'autorisation d'occuper le 2^e étage du bâtiment à des fins de lieu de culte, d'école d'enseignement spécialisé, de centre d'activités physiques et d'activités communautaires et socioculturelles, et ce, malgré l'article 132 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

QUE le premier projet de résolution CA16 090347 vise la zone 0346, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de résolution CA16 090347 de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce onzième jour de janvier deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert
 Secrétaire d'arrondissement